

## ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Isabelle Michel

---

**Le système d'enseignement de la Communauté française doit amener tous les élèves à des acquis d'apprentissage d'un niveau d'exigence élevé.**

C'est ce à quoi nous aspirons : que l'ensemble des jeunes soit amené à obtenir le diplôme du niveau le plus haut, et au minimum le CESS, sans baisser le niveau d'exigence des acquis d'apprentissage. Et cela, indépendamment de la situation socioéconomique et culturelle des jeunes, des origines sociales, du genre, de la langue maternelle, de certains handicaps, mais aussi indépendamment de la filière secondaire choisie (général, technique, professionnel).

Contrairement à d'autres pays qui y parviennent, nous n'y sommes pas. **Inefficace et inégalitaire, l'enseignement en Communauté française, pourtant financé par des moyens publics**, entretient une relégation selon la situation socioéconomique des élèves mais aussi un abandon scolaire important (sans CESS). Ce sont les effets d'un système scolaire conçu, à l'instar du néolibéralisme, pour perpétuer les inégalités sociales.

Pourtant, il est possible d'établir l'enseignement comme pilier d'une société égalitaire - nous naissons libre et égaux -, pour autant que des choix politiques forts soient posés :

- Réaliser un enseignement de la **réussite** où l'ensemble des jeunes obtient au minimum le CESS :
  - **réformer et revaloriser la formation des maîtres et des régents** car des études internationales montrent que c'est la pierre angulaire incontournable des systèmes scolaires qui parviennent à conjuguer haute efficacité et faible inégalité ;
  - **se recentrer sur la maîtrise des savoirs de base et porter leurs exigences à un niveau élevé** (particulièrement le **français**, car c'est la langue d'apprentissage) et **former** des citoyens critiques à **comprendre le monde** afin de pouvoir analyser les choix politiques, sociaux, économiques, culturels... mais aussi technologiques et scientifiques aujourd'hui imposés (impact sur la santé, sur l'environnement...) ;

- rendre effective la **remédiation immédiate** tout au long du cursus scolaire : de la 3<sup>e</sup> maternelle, où elle commence, aux études supérieures (particulièrement en 1<sup>re</sup> année) ; cette prise en charge opportune des enfants en difficulté permet de lutter d'une part contre le redoublement (méthode globalement inefficace, coûteuse et dévalorisante) et d'autre part contre les abandons scolaires importants, notamment dans l'apprentissage en alternance ;
  - réaliser la **gratuité** de l'enseignement obligatoire et non obligatoire. Pour y parvenir progressivement, les critères d'attribution des bourses d'études doivent être élargis et, dans le supérieur, la mise en place du système d'identification des « étudiants de condition modeste » doit être rendue efficace (seule une petite poignée d'étudiants y a accès aujourd'hui) ;
  - faire **bénéficier chaque enfant des moyens investis dans le système scolaire** pour en améliorer la qualité (ex. l'accès aux centres de compétences comme aux centres de technologies avancées et l'encadrement sur place doivent être assurés à tous) ;
  - évaluer le niveau d'exigence des acquis scolaires par l'intermédiaire d'**évaluations externes** aux résultats confidentiels et sans que celles-ci conduisent à un classement des établissements.
- Instaurer **l'école unique** : tous les élèves suivront un même cursus pluridisciplinaire (équilibré entre les branches intellectuelles, manuelles, artistiques et physiques) redéployé jusqu'à la quatrième année du secondaire (véritable tronc commun). Cela contribuera à réduire le processus de triage des élèves et à limiter les effets de concurrence entre établissements.
  - Lutter contre les **inégalités** et la dualisation entre établissements scolaires : le système doit garantir que les établissements, les filières et les classes soient le plus hétérogène possible.
  - Créer un **réseau unique**, public et pluraliste, respectueux de toutes les convictions philosophiques ; et garantir un enseignement non marchandisé.
    - Cela effacera les effets de concurrence entre réseaux qui dénaturent le système scolaire réduit à un quasi-marché au sein duquel des élèves sont traités comme des quasi-marchandises selon que leur inscription est souhaitée ou pas par tel ou tel établissement.
    - Un réseau unique permettra de réaliser des économies d'échelle et d'investir celles-ci pour mieux répondre aux besoins de l'enseignement et du développement économique wallon (au lieu de continuer à financer la concurrence entre réseaux et établissements).

Rencontrer les défis de l'égalité requiert que l'enseignement dépende d'un niveau de pouvoir doté des moyens de les financer. Fondement essentiel du développement socioéconomique, de l'émancipation individuelle et collective, et de l'accès à l'emploi, l'enseignement doit aussi être en phase avec les attentes d'un développement régional organisé par les pouvoirs publics. Nous proposons que la Région wallonne et la Région de Bruxelles Capitale deviennent les pouvoirs

« subventionnant » pour tous les établissements, en plus d'être les pouvoirs organisateurs pour les écoles de l'ex-réseau de la Communauté (puisque régionalisation) complété des réseaux communaux et provinciaux (un seul réseau officiel, transition vers un réseau unique public pluraliste). S'il est nécessaire de **répondre aux spécificités des deux Régions** et de rendre l'architecture institutionnelle plus cohérente, il est aussi important de **maintenir les solidarités entre elles** grâce à un « chapeau bi-régional » assurant la mobilité des enseignants et des étudiants, et l'unicité entre les Régions.

Il est grand temps de réaliser le **statut unique** pour les jeunes en obligation scolaire qui se forment en alternance. La part de la formation effectuée en entreprise, et au cours de laquelle le jeune produit, doit donner lieu à une rétribution progressive aboutissant à une rémunération en fin de formation. Il est de la responsabilité des entreprises d'ouvrir les places nécessaires à cette formation en alternance. L'IFAPME est un OIP dont la gestion paritaire est inachevée : il faut établir une véritable parité entre interlocuteurs sociaux au sein de son comité de gestion.

Cadré collectivement, le **dispositif de validation des compétences** prend son envol. Par la reconnaissance des acquis de l'expérience, la validation est aussi un facteur de progression au sein des entreprises. En cas de restructuration ou de fermeture d'entreprise, elle est une clé à valoriser pour faire reconnaître l'expérience acquise par les travailleurs. **L'enseignement de promotion sociale** doit pleinement y jouer son rôle afin que ceux qui le souhaitent reprennent la voie d'accès à un diplôme. Cela s'inscrit pleinement dans sa mission d'enseignement de la seconde chance.

Contrairement à la priorité établie par les Gouvernements wallon et communautaire, la **réforme du qualifiant** n'est nulle part. Sa pierre angulaire est le futur **SFMQ**. Sa mise en place est urgente car c'est un pilier de la réforme du qualifiant, de l'ancrage des formations dans les métiers et de la mise en place du Cadre européen des certifications.

Le SFMQ ne suffira pas à combattre le système de relégation mis en place dans l'enseignement. Il ne doit pas non plus l'aggraver par une multiplication d'options visant à former à des postes de travail plutôt qu'à des métiers. C'est inefficace et c'est une difficulté pour les jeunes diplômés dont l'avenir professionnel n'est pas durablement assuré.

Dans le SFMQ et ailleurs, les autorités publiques doivent activement veiller à **organiser et réglementer efficacement et sainement l'offre de formation** que par ailleurs elles financent. (Les cordons de la bourse sont les rênes du système.) C'est une double mission que les autorités publiques doivent assumer, quel que soit le niveau d'enseignement ou de formation professionnelle concerné.

**Aujourd'hui, il apparaît inefficace et inégalitaire** de permettre **davantage d'autonomie**, de se limiter à définir un cadre dans lequel les acteurs sont appelés à se réguler eux-mêmes (processus de Bologne, CEC, évaluation de la qualité...). Cela accroît les effets système de concurrence et de relégation; déplace les missions de l'éducation et de la formation vers des positionnements de marché ;

livre des missions publiques à des organismes privés au but lucratif ; oblige des établissements à s'associer avec pour tout projet la survie ...

En agissant de la sorte, les autorités publiques rejettent sur les acteurs de terrain leur propre responsabilité d'organiser et de contrôler le système, encourageant la logique « marché ». Les élèves, les étudiants, les adultes en formation ne sont pas des marchandises. L'éducation et la formation doivent être pleinement affranchies de toute soumission au marché.

Un enseignement émancipateur doit non seulement se garder de reproduire en son sein les inégalités sociales, il doit apporter la capacité de comprendre le monde à ceux qui subissent cette relation inégale et ses effets : crises sociales, économiques, environnementales, alimentaires... Et cela d'autant plus qu'agir collectivement à transformer le monde est déterminé par la capacité à le comprendre.

C'est ambitieux, c'est vital, c'est urgent, et surtout, c'est possible.

